



## Termes de référence

# Désignation d'un auditeur pour la certification des états financiers de ALIMA conformément au système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL)

### Présentation d'ALIMA

The Alliance for International Medical Action (ALIMA) est une ONG humanitaire médicale internationale qui fournit des soins de qualité aux personnes les plus vulnérables dans des situations d'urgence ou de crises récurrentes sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus. Nous agissons avec humanisme, impartialité et dans le respect de l'éthique médicale universelle. Pour accéder aux patients, nous nous engageons à intervenir de façon neutre et indépendante.

Le patient est au cœur de notre vision stratégique. Nos actions sont basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus. ALIMA repose sur une gouvernance inclusive et travaille en partenariat avec des organisations médicales locales et nationales, des écoles et des instituts de recherche internationaux pour développer, en plus de projets de prise en charge des patients, des projets d'innovation et de recherche opérationnelle.

ALIMA est une organisation à taille humaine, agile et centrée sur l'humain. C'est un employeur socialement responsable, offrant à ses collaborateurs un environnement de travail stimulant et respectueux de l'équilibre vie privée - vie professionnelle.

Plus de deux mille (2 000) personnes œuvrent actuellement pour ALIMA. Les équipes terrain, au plus proche des patients, reçoivent leur support des équipes de coordination généralement basées en capitale des pays d'intervention. Celles-ci reçoivent le support des 4 équipes desk et de l'équipe du service urgences et ouvertures basées au siège opérationnel de Dakar, Sénégal. Les équipes de Paris et New-York travaillent activement à la collecte de fonds ainsi qu'à la représentation d'ALIMA. Le reste de la Galaxie ALIMA comprend des individus et des équipes partenaires qui travaillent pour le compte d'autres organisations telles que les ONG médicales BEFEN, ALERTE Santé, SOS Médecins / KEOOGO, AMCP, les organismes de recherche PACCI, INSERM, les Universités de Bordeaux ou de Copenhague et bien d'autres.

**NOS PAYS D'INTERVENTIONS** : Mali, Burkina Faso, République Centrafricaine, Nigeria,



Niger, Tchad, République Démocratique du Congo, Cameroun, Guinée, Soudan, Mauritanie, Haïti, Ethiopie

**NOS THÉMATIQUES PROJET** : Malnutrition, Santé Maternelle et infantile, Santé Primaire, Paludisme, Épidémies (Ebola, Choléra, Rougeole, Dengue), Hospitalisation, Urgences, Violences Basées sur le Genre, santé mentale, ...

#### **NOTRE CHARTE :**

1. Le patient d'abord
2. Révolutionner la médecine humanitaire
3. Responsabilité et liberté
4. Améliorer la qualité de nos actions
5. Faire confiance
6. L'intelligence collective
7. La responsabilité environnementale

## **Contexte de la demande**

En 2014, l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) a adopté un système comptable unifié applicable aux entités commerciales (SYSCOHADA). Ce système ne s'appliquait pas aux organisations à but non lucratifs. ALIMA n'était donc pas impacté.

En 2023, un Acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) a été adopté et sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans l'ensemble des pays de l'OHADA : Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo (Brazzaville), République Démocratique du Congo (Kinshasa), Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad, Guinée Conakry et Comores.

Cet acte sera applicable pour l'ensemble des associations, des fondations, des fonds de dotations et des entités mettant en œuvre des projets de développement. Sur la base de ces éléments, cet acte sera donc applicable à 9<sup>1</sup> pays d'intervention d'ALIMA : le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Cameroun, la République Centrafricaine, la Guinée Conakry, le Tchad, la République Démocratique du Congo.

En pratique, il s'agit de pouvoir produire les états financiers et rapports de gestion selon les normes SYCEBNL et de certifier les comptes annuellement par un Commissaire aux Comptes dans chacun de ces pays.

1 sous réserve d'ouverture de nouvelles missions dans les pays de l'OHADA



Ce plan comptable sera donc le même que le plan comptable pour les entités commerciales (SYSCOHADA) avec un certain nombre de compléments relatifs aux entités à but non lucratif.

Les premiers états financiers devront être produits avant le 1er Mai 2025.

## Objectifs de la mission

ALIMA souhaite donc se mettre en conformité avec l'Acte Uniforme de l'OHADA requérant l'application du SYCEBNL pour les organisations à but non lucratives avec l'obligation de désigner un auditeur.

Tout EBNL est tenue de désigner au moins un auditeur lorsqu'il remplit, à la clôture de l'exercice social, l'un des trois critères suivants :

- un total du bilan supérieur à cent millions (100.000.000) de francs CFA ou l'équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat partie ;
- des ressources annuelles supérieures à deux cents millions (200.000.000) de francs CFA ou l'équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat partie ;
- un effectif permanent supérieur à vingt (20) personnes.

Le présent appel a pour objet la désignation d'un auditeur / commissaire aux comptes pour un mandat de 3 ans, renouvelable une seule fois afin de certifier les états financiers SYCEBNL de chaque pays de ALIMA, à partir des états financiers 2024.

La mission principale est l'audit légal des états financiers SYCEBNL ALIMA pour les 9 pays cités ci-dessus. Les travaux de contrôle se feront essentiellement à distance.

## Éligibilités et Obligations

Le soumissionnaire devra être une personne morale revêtant une forme commerciale représentée par une personne physique. Il devra répondre aux obligations encadrant l'exercice de la profession et notamment être habilité à exercer la profession d'auditeur / Commissaire aux Comptes (justificatif de l'inscription de l'entité postulante et son



représentant auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes en tant qu'entité de commissariat aux comptes et de commissaires aux comptes inscrits).

Le soumissionnaire présente une expertise dans l'audit des comptes des associations humanitaires d'urgence.

Le prestataire ne pourra pas faire appel à la sous-traitance pour l'exécution de cet audit des comptes.

Le mandat ne sera pas attribué aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

- se trouvent en situation de conflit d'intérêt, notamment avec un membre du CA, de la direction ou du cabinet d'expertise comptable ;
- se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

## Modalités

Nous avons le plaisir d'inviter les cabinets d'audit, d'expertise comptable et de commissariats aux comptes ayant les compétences et l'expérience requise pour réaliser cette mission de certification de proposer leurs offres techniques et financières au plus tard le **31 Décembre 2024 à 12h** selon l'appel d'offre de publication .

A noter qu'en termes de méthodologie, ALIMA aura un point focal en interne dans chaque pays.

Les cabinets éligibles intéressés à fournir des services d'audit sont priés de soumettre une lettre d'intérêt accompagnée des documents suivants :

1. Lettre de mission
2. Licence d'audit valide et inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables et commissaires aux comptes dans chaque Etat
3. Profil du cabinet (structure, taille, effectifs et capacité du cabinet)
4. Principaux clients du cabinet ainsi que la liste des clients (de préférence des ONG) et fournir des références si disponibles, en particulier pour des missions d'accompagnement similaires
5. Liste des dirigeants clés (par exemple, directeur, directeur financier, associé), ainsi que les CV du personnel d'audit professionnel que vous avez l'intention d'affecter sur cette mission, mettant en valeur leurs qualifications et leur expérience pertinentes
6. Description du service, de l'approche, du planning et de la méthodologie envisagée en tenant compte de l'implication en amont du cabinet de conseil en charge de la mise en

- conformité de la comptabilité de ALIMA au SYCEBNL, de la localisation de notre bureau opérationnel sur DAKAR et des points focaux en interne dans chaque pays
7. Offre financière avec détails des frais et de la structure des coûts ainsi que les conditions de paiement souhaités

## **Critères de sélection et d'évaluation des offres (Voir canevas de réponse joint en annexe)**

L'attribution du marché sera faite par une commission d'évaluation, sur la suite de la candidature présentant le meilleur compromis qualité / prix / délai en fonction des besoins définis dans l'appel d'offres. Le choix se basera sur une bonne compréhension des besoins, l'équipe proposée, les conditions financières, les références.

Le cabinet devra faire partie d'un réseau d'experts comptables inscrits dans l'ordre de chacun des pays concernés par la réforme SYCEBNL, et plus particulièrement : le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Cameroun, la République Centrafricaine, la Guinée Conakry, le Tchad et la République Démocratique du Congo.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, la commission d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance de l'offre proposée ou faussant la compétition

Les critères d'Évaluation suivants seront pris en considération lors de l'étude de l'offre :

1. Nombre d'années d'expérience générale du cabinet
2. Nombre d'années d'expérience du cabinet dans le domaine de la solidarité internationale
3. Expertise sur la nouvelle réforme comptable SYCEBNL
4. Inscription à l'ordre des experts-comptables dans plusieurs pays (9 pays mentionnés ci-dessus)
5. Méthodologie proposée, approche et plan d'exécution : compréhension du projet, pertinence de la méthodologie avec la prise en compte du cabinet de conseil, alignement entre la méthodologie, les activités à réaliser et le calendrier proposé
6. Proposition d'un chronogramme d'activités
7. Présentation de l'équipe avec ses rôles et responsabilités